



Renouvellement du titre de séjour « Etudiant »

Déposez votre dossier sur :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

Liste des pièces à fournir :

✓ Documents d'identité.

Vous avez :

- Une carte de séjour : recto-verso de votre carte de séjour en cours de validité
- Un visa long séjour valant titre de séjour :
 - Page avec votre identité ;
 - Page avec le visa « Etudiant » ;
 - Page avec le tampon/date d'entrée en France.

✓ [E-photo d'identité récente.](#)

Attention : Pas de photo au format PDF, JPEG etc.

✓ Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois* :

*Le document doit avoir été édité/signé moins de 6 mois avant votre demande de renouvellement.

○ Vous vivez dans une résidence étudiante [CROUS, Maison St Bernard, St Laurent ou résidence étudiante privée] :

- Attestation de résidence.

○ Vous êtes locataire ou propriétaire :

- Facture d'eau ou électricité ou gaz ou téléphone fixe ou mobile ou internet mentionnant votre nom ;

- Ou bail de location à votre nom [seulement issu d'un organisme agréé type régie – les documents entre particuliers ne sont pas acceptés] ;

- Ou dernière quittance de loyer à votre nom [seulement issue d'un organisme agréé type régie – les documents entre particuliers ne sont pas acceptés] ;

- Ou attestation d'assurance habitation à votre nom.



- Vous vivez à l'hôtel :
 - Attestation de votre hôtelier ;
 - Ou facture du dernier mois.

- Vous êtes hébergé chez un particulier (famille, ami...)
 - Attestation de votre hébergeant datée et signéeVoir PDF « (Modèle) Attestation d'hébergement FR-ENG » ;
 - Sa carte d'identité (si Français ou Européen) ou carte de séjour en cours de validité ;
 - Justificatif de domicile de moins de 6 mois à son nom.

✓ **Certificat de scolarité ou attestation de préinscription/d'inscription :**

Attention : Si vous fournissez une *attestation de préinscription/d'inscription*, notez que la Préfecture vous demandera obligatoirement de fournir un *certificat de scolarité* à la rentrée.

Si vous êtes en attente des résultats sur Parcoursup / MonMaster : capture d'écran de vos candidatures sur la plateforme *Parcoursup / MonMaster*. Votre nom doit être visible sur la capture d'écran.

Si vous devez faire une mobilité européenne d'études/de stage : vous devez également fournir une attestation de votre faculté/école/institut justifiant que votre cursus comporte une mobilité au sein de l'Union Européenne.

✓ **Relevé de notes** : ensemble de vos relevés de notes de la période écoulée depuis l'obtention de votre dernier titre de séjour.

✓ **Dernier diplôme obtenu en France** (si concerné.e) : DUEF (ILCF), Bachelor, Licence etc.

✓ **Attestation de réussite [facultatif]** : non délivrée par l'UCLy car vous avez un relevé de notes.



Ressources financières :

Attention : les relevés mensuels de compte bancaire ne sont pas valables.

Le montant de vos ressources doit être équivalent à 615€/mois.

○ Pris en charge = Vous recevez de l'argent d'un parent/d'un tiers (=d'une autre personne):

- Attestation bancaire de virement/versement permanent vers votre compte ;
- **Ou** Attestation sur l'honneur complétée, datée, signée par votre parent/tiers. Voir PDF « (Modèle) Attestation de prise en charge FR-ENG » ;
- Passeport/carte d'identité de votre parent/tiers.

○ Salarié = Vous avez un job ou vous êtes en stage/alternance :

- Fiches de paie des 3 derniers mois

○ Ressources personnelles = Vous vivez avec vos propres économies :

- Attestation bancaire de solde créditeur suffisant (en €).
Pour 1 année d'étude, le solde doit être de minimum 6.150€.

○ Boursier = Vous avez une bourse :

- De votre pays d'origine : veuillez fournir une attestation de bourse avec le montant et la durée de la bourse.
- Du gouvernement français ou d'un programme européen : veuillez fournir l'attestation de bourse avec le montant et la durée de la bourse.

Fin de la liste